



DEUXIÈME RAPPORT
DU
COMITÉ PERMANENT DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

Quatrième session
de la 56^e législature
du Nouveau-Brunswick

le 7 avril 2010

MEMBRES DU COMITÉ

M. Kennedy, président
M^{me} Lavoie, vice-présidente
M. Miles
M. A. LeBlanc
M. Fraser
M^{me} M^{ac} Alpine-Stiles

M. Betts
M. Holder
M. MacDonald

le 7 avril 2010

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son deuxième rapport de la session.

Le comité se réunit le 7 avril 2010 à la Chambre du Conseil législatif et étudie le projet de loi suivant, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement :

53, Loi sur l'Université Crandall, 2010.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par la députée de Nepisiguit, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,

Larry Kennedy, député